

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :  
187, Rue de Menin  
Parc de l'Innovation  
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

**COMPTE-RENDU**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE**  
**« ALLIANCE NORD-OUEST »**

L'an deux mille quatorze, le cinq février à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

**Membres titulaires :**

DELEBARRE Jean, DEPLANQUE Jean-Michel, DAUBRESSE Marc-Philippe, ANGOT Marie-José, CAUDRON Christophe, ASTRUC Brigitte, MAIFFRET Christine, REYNAERT Claude, BRIFFAUT Jean-Jacques, KRIEGER Christiane, MAZEREEUW Alain, MUSMEAUX Roseline, SOMAIN Véronique, JANSSENS Daniel, SAS Michel, PENNEQUIN Pierre, GILLON Martine, CARTON Gérard, HOUSSIN Jacques, DERVYN Olivier, HENNO Olivier, DUTRIAUX Thérèse, EURIN Jean-Pierre, PROVO Bernard, CROS Jean-Yves, CROSETTA Evelyne, VERVISCH Marie-Claude, BRUNEEL Jean-Claude, LEFEBVRE Roger, DELEBARRE Patrick, LAMARCQ Claude, DEBRABANT Bernard, BLANCHET Claude

**Membres suppléants avec Voix Délibératives :**

LUCOT Lise, JILCOT Claudie, CONVERT Christophe, BOUCAUT Daniel, CALAIS Philippe, DUBREUCQ André, DESTAEBEL Patricia, DEMAY Valérie, PLOUY Jean-Marie, GARIT Maryse

**Membres titulaires absents, excusés :**

PLATTEAU Thierry, DEPRICK Carole, BEADES Miguel, VANGOETHEN Cédric, SAVARY Thérèse, VARINGOT Daniel, JANSSENS Claude, MIELKE Eric, LAHOUSTE Pascale, DELAPLACE Rudy, COURION Marlène, DELAHAYE Michel, HALLYNCK Rose-Marie, DESREUMAUX Michel, LECLERCQ Bernard, LEPRETRE Sébastien

**Secrétaire de séance :** CONVERT Christophe

**Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le :** 29 janvier 2014

**Nombre de membres en exercice :** 53

## → COMMUNICATION

- Date du prochain comité d'installation fixée au 29 avril 2014
- Service civique : recrutement de 20 volontaires - démarrage de la session le 10 février 2014

## → INFORMATIONS

- Liste des marchés conclus par le SIVOM en 2013
- Installation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la commune de Lambersart
- Installation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour la commune de Lompret

## → ORDRE DU JOUR

### 01-14 : CONTRIBUTIONS DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2014

#### 1. FISCALISATION DES COMMUNES ADHERANT A L'INTEGRALITE DES COMPETENCES

**900 000,00**

50 % au prorata population	:	450 000,00
25 % au prorata produit attendu	:	225 000,00
25 % au prorata des masses globales d'imposition	:	225 000,00

#### **Au prorata de la population**

base Insee 2013

Lambersart	28 870,00	0,36
Marquette	9 877,00	0,12
Pérenchies	8 162,00	0,10
Saint-André	11 505,00	0,14
Verlinghem	2 419,00	0,03
Wambrechies	9 864,00	0,12
Quesnoy-sur-Deûle	7 216,00	0,09
Lompret	2 390,00	0,03
<b>TOTAL</b>	<b>80 303,00</b>	<b>1,00</b>

Lambersart	<b>161 781,00</b>
Marquette	<b>55 348,49</b>
Pérenchies	<b>45 738,02</b>
Saint-André	<b>64 471,44</b>
Verlinghem	<b>13 555,53</b>
Wambrechies	<b>55 275,64</b>
Quesnoy-sur-Deûle	<b>40 436,85</b>
Lompret	<b>13 393,02</b>
<b>TOTAL</b>	<b>450 000,00</b>

#### **Au prorata du produit attendu**

Lambersart	16 672 042,00
Marquette	4 956 887,00
Pérenchies	2 764 269,00
Saint-André	5 656 835,00
Verlinghem	741 333,00
Wambrechies	4 595 343,00
Quesnoy-sur-Deûle	2 158 568,00
Lompret	925 271,00
<b>TOTAL</b>	<b>38 470 548,00</b>

Lambersart	<b>97 508,60</b>
Marquette	<b>28 991,00</b>
Pérenchies	<b>16 167,19</b>
Saint-André	<b>33 084,73</b>
Verlinghem	<b>4 335,78</b>
Wambrechies	<b>26 876,46</b>
Quesnoy-sur-Deûle	<b>12 624,67</b>
Lompret	<b>5 411,57</b>
<b>TOTAL</b>	<b>225 000,00</b>

### Au prorata des masses globales d'imposition

Lambersart	46 668 000,00
Marquette	13 773 600,00
Pérenchies	9 817 700,00
Saint-André	17 465 900,00
Verlinghem	3 604 700,00
Wambrechies	15 806 900,00
Quesnoy-sur-Deûle	8 684 800,00
Lompret	4 360 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>120 181 800,00</b>

Lambersart	<b>87 370,13</b>
Marquette	<b>25 786,43</b>
Pérenchies	<b>18 380,34</b>
Saint-André	<b>32 699,02</b>
Verlinghem	<b>6 748,59</b>
Wambrechies	<b>29 593,10</b>
Quesnoy-sur-Deûle	<b>16 259,37</b>
Lompret	<b>8 163,01</b>
<b>TOTAL</b>	<b>225 000,00</b>

### TOTAL PARTICIPATION

Lambersart	<b>346 659,74</b>
Marquette	<b>110 125,92</b>
Pérenchies	<b>80 285,55</b>
Saint-André	<b>130 255,20</b>
Verlinghem	<b>24 639,90</b>
Wambrechies	<b>111 745,21</b>
Quesnoy-sur-Deûle	<b>69 320,88</b>
Lompret	<b>26 967,60</b>
<b>TOTAL</b>	<b>900 000,00</b>

## 2. FISCALISATION DES COMMUNES ADHERANT A LA CARTE

La contribution est calculée, comme pour les communes adhérant à l'ensemble des compétences, au prorata des critères de population (base Insee 2013), du produit attendu et des masses globales d'imposition.

Les bases, à partir desquelles s'effectuent ces calculs correspondent au budget prévisionnel 2014 affecté par compétence.

La part des frais généraux non répartie entre les compétences, correspondant essentiellement aux frais liés à la communication, est également prise en compte.

- base retenue sur la compétence câble : 72.617,50 €
- base retenue sur la compétence tourisme : 403.297,00 €
- base retenue sur l'emploi : 724.032,50 €
- base retenue pour la participation aux frais de communication : 84.513,00 €

Ce qui représente pour les communes adhérant à la carte :

Deûlémont	7 893,53 €
Bondues	10 645,14 €
Marcq-en-Barœul	271 219,95 €
La Madeleine	139 142,87 €
<b>TOTAL</b>	<b>428 901,49 €</b>

**Soit un montant total pour l'ensemble des villes adhérentes au SIVOM de 1.328.901,49 € au titre des contributions fiscalisées.**

### **3. CONTRIBUTIONS FINANCEES PAR VOIE BUDGETAIRE**

La commune de BONDUES a fait connaître son souhait d'adhérer à la compétence « aide à la gestion des archives », sous réserve que la contribution y afférent puisse être financée par voie budgétaire.

Après avis pris auprès de la préfecture et de la DRFIP sur la faisabilité de cette répartition, il est proposé aux membres du comité syndical d'accepter le financement de la contribution de la commune de BONDUES à la compétence « aide à la gestion des archives » par voie budgétaire.

Ainsi, sous réserve que le Conseil Municipal de la commune de BONDUES accepte le transfert de ladite compétence lors de sa prochaine séance avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014, le montant de la contribution sera calculé, comme pour les communes adhérant à l'ensemble des compétences, au prorata des critères de population (base Insee 2013), du produit attendu et des masses globales d'imposition.

Les bases, à partir desquelles s'effectuent ces calculs correspondent au budget prévisionnel 2014 affecté par compétence.

→ base retenue sur la compétence archives : 31.316,50 €

**Ce montant proratisé pour l'année 2014 est ainsi fixé à 2.872,43€.**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte les contributions fiscalisées des communes adhérentes pour un montant de 1.328.901,49 € et adopte la contribution à la compétence « aide à la gestion des archives » de la commune de Bondues, financée par voie budgétaire pour un montant de 2.872,43€, sous réserve du transfert effectif de ladite compétence.**

#### **02-14 : REPRISE SUR LES RESERVES D'INVESTISSEMENT**

Un excédent en 2003 de 339.293 € a été affecté à l'investissement, mais déduction faite d'un déficit d'investissement de 193.147 €, une reprise théorique de 146.146 € est possible.

Il est proposé, afin d'équilibrer le budget, de reprendre la somme de 96.488,85 € et de l'imputer au compte 7785 – excédents d'investissement transférés au compte de résultat.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la reprise sur les réserves pour un montant de 96.488,85€.**

**03-14 : BUDGET 2014-BUDGET PRINCIPAL DU SIVOM**
**BP 2014**
**SECTION FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

<b>Chap Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>BP 2013</b>	<b>BP 2014</b>
60611	Eau et Assainissement	1 000,00	725,00
60612	Energie Electricité	7 000,00	6 500,00
60622	Carburant	700,00	700,00
60623	Alimentation	900,00	700,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	250,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	200,00
6064	Fournitures de bureau	4 500,00	4 000,00
6068	Autres matières et fournitures	300,00	300,00
6132	Locations immobilières	31 000,00	
6135	Locations mobilières	3 550,00	3 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	10 000,00
61521	Terrains	500,00	500,00
61522	Bâtiments	800,00	
61558	Autres biens mobiliers	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	19 000,00	17 500,00
616	Primes d'assurances	5 000,00	4 000,00
617	Etudes et recherches	27 000,00	30 000,00
6182	Documentation générale	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des org formation	3 000,00	2 500,00
6185	Frais de colloques et séminaires		200,00
6225	Indemnités au comptable et régisseur	300,00	300,00
6226	Honoraires	35 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	12 500,00	11 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	31 600,00	38 000,00
6236	Catalogues et imprimés	36 000,00	40 000,00
6238	Divers	10 000,00	9 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 500,00	3 500,00
6256	Missions	500,00	500,00
6257	Réceptions	6 500,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	11 000,00	6 000,00
6281	Concours divers cotisations	2 500,00	2 500,00
6288	Autres services extérieurs	71 000,00	70 000,00
637	Autres impôts, taxes et versements assi	4 200,00	4 200,00
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>348 850,00</b>	<b>286 075,00</b>
<b>Chap Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>BP 2013</b>	<b>BP 2014</b>
6218	Personnel extérieur	1 000,00	
6331	Versement de transport	4 000,00	4 000,00
6332	Cotisations versées au FNAL	800,00	500,00
6336	Cotisations versées au CNFPT et au CDG	3 600,00	4 000,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assi	500,00	900,00
64111	Rémunération principale	132 000,00	193 800,00

64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	12 500,00	12 000,00
64118	Autres indemnités	57 050,00	61 000,00
64131	Rémunération	85 000,00	12 000,00
6451	Cotisations URSSAF	40 000,00	41 000,00
6453	Cotisations caisses de retraite	43 000,00	50 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	3 500,00	3 700,00
6455	Cotisations assurances personnel	7 000,00	7 000,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	2 150,00	2 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	500,00
6488	Autres charges de personnel	20 000,00	20 000,00
<b>O12</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>412 600,00</b>	<b>412 600,00</b>
<b>Chap Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>BP 2013</b>	<b>BP 2014</b>
<b>O14</b>	<b>ATTENUATION DE PRODUITS</b>		
6531	Indemnités	62 100,00	59 000,00
6533	Cotisations retraite	6 000,00	7 000,00
6534	Cotisation sécurité sociale	16 000,00	15 000,00
65737	Subventions fonctionnement org publics	200 000,00	200 000,00
6574	Subventions fonctionnement Autres org	737 000,00	743 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 021 100,00</b>	<b>1 024 000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE</b>	<b>1 782 550,00</b>	<b>1 722 675,00</b>
011+012+014+65+656			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 000,00	13 000,00
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>
6748	Autres subventions exceptionnelles	110 977,85	120 033,64
678	Autres charges		
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>110 977,85</b>	<b>120 033,64</b>
<b>O22</b>	<b>Dépenses imprévues</b>		
maxi dep reelles *7,5%			
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 906 527,85</b>	<b>1 855 708,64</b>
011+012+014+65+656+66+67+68+022			
<b>O23</b>	<b>Virement à la section d'investissement OS</b>		
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		
6811	Dotations aux amortissements OS	83 605,00	97 245,00
<b>O42</b>	<b>Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>83 605,00</b>	<b>97 245,00</b>
	<b>TOTAL prélèvements au profit section Investissement</b>	<b>83 605,00</b>	<b>97 245,00</b>
O23+O42			
<b>O43</b>	<b>Opérations d'ordre à l'int de la section fonct</b>		
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>83 605,00</b>	<b>97 245,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 990 132,85</b>	<b>1 952 953,64</b>

**FONCTIONNEMENT  
RECETTES**

Chap Articles	Libellés	BP 2013	BP 2014
<b>O02</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>317 145,39</b>	
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	1 500,00	5 600,00
<b>O13</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>1 500,00</b>	<b>5 600,00</b>
70388	Autres redevances et recettes diverses	99 931,95	101 900,00
7062	Redevance et droits des services à caractère culturel	4 000,00	3 000,00
70848	Aux autres organismes	95 200,00	95 100,00
<b>70</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>199 131,95</b>	<b>200 000,00</b>
73111	Contributions directes	1 322 537,74	1 328 900,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 322 537,74</b>	<b>1 328 900,00</b>
7473	Départements	1 500,00	1 500,00
74741	Participation des communes	303 908,79	303 908,79
7478	Autres organismes	5 000,00	7 500,00
<b>74</b>	<b>DOTATIONS SUBVENTIONS</b>	<b>310 408,79</b>	<b>312 908,79</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES GESTION COURANTE</b>	<b>1 833 578,48</b>	<b>1 847 408,79</b>
	70+73+74+75+013		
7681	Produit net sur cession de vmp		9 056,00
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>9 056,00</b>
775	Produits de cessions des immobilisations		
7788	Produits exceptionnels divers		
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 833 578,48</b>	<b>1 856 464,79</b>
7785	Excédents d'investissement transféré au compte de résultat		96 488,85
<b>O42</b>	<b>Opération d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>96 488,85</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT</b>		<b>96 488,85</b>
	<b>O42+043</b>		
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 150 723,87</b>	<b>1 952 953,64</b>

**BUDGET 2014**

**DEPENSES  
INVESTISSEMENT**

Chap Articles	Libellés	BP 2013	BP 2014
2031	Frais d'études		50 000,00

2051	Concessions brevets	12 000,00	10 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 000,00</b>	<b>60 000,00</b>

20414	Subvention d'équipement versée		
<b>204</b>	<b>Subvention d'équipement versée</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

2111	Terrains		
2135	Installations générales, agencement	80 000,00	
2138	Autres constructions	930 000,00	7 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	
2181	Installations générales, agencement		
2183	Matériel de bureau et informatiques	20 000,00	11 650,15
2184	Mobilier	5 000,00	6 000,00
2188	Autres	40 000,00	6 000,00
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 075 000,00</b>	<b>30 650,15</b>

2313	Constructions		
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>1 087 000,00</b>	<b>90 650,15</b>
------------------------------------	--	---------------------	------------------

1641	Emprunt en euros	23 332,00	23 500,00
2764	Créances sur particuliers et autres personnes de droit privé	998 801,15	
<b>O20</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>		

<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>1 022 133,15</b>	<b>23 500,00</b>
-----------------------------------	--	---------------------	------------------

<b>1068</b>	<b>Excédents de fonctionnement capitalisés</b>		<b>96 488,85</b>
<b>16888</b>	<b>Intérêts courus sur autres emprunts et dettes</b>		
<b>O40</b>	<b>Opération d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>96 488,85</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 109 133,15</b>	<b>210 639,00</b>
--	--	---------------------	-------------------

#### RECETTES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2013	BP 2014
<b>O01</b>	<b>EXCEDENT d'investissement reporté</b>	<b>1 363 411,54</b>	

<b>O24</b>	<b>PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>1 109 779,00</b>	
------------	--	---------------------	--

10222	FCTVA		2 417,00
<b>10</b>	<b>DOTATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>2 417,00</b>

1641	Emprunt en euros	350 000,00	
------	------------------	------------	--

21533	Réseaux câblés		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		

2764	Créances sur particuliers		110 977,00
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>		<b>110 977,00</b>

<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 459 779,00</b>	<b>113 394,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		
28031	Amortissement frais d'études		
28041412	Amortissement subvention d'équipement versée	47 200,00	45 785,00
28041482	Bâtiments et installations	14 700,00	14 700,00
28051	Concession de droits	5 645,00	5 800,00
28135	Installations générales, aménagement		8 530,00
28181	Installations générales	665,00	
28183	Amt Mtériel de bureau	6 215,00	11 230,00
28184	Amt Mobilier	3 125,00	3 700,00
28188	Autres	6 055,00	7 500,00
28	Amortissement des immobilisations	83 605,00	97 245,00
<b>040</b>	<b>Opération d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>83 605,00</b>	<b>97 245,00</b>
<b>TOTAL recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>83 605,00</b>	<b>97 245,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 543 384,00</b>	<b>210 639,00</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 906 795,54</b>	<b>210 639,00</b>

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte le budget 2014.**

#### **04-14 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALPES ET AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION**

L'association Alliance Pour l'Emploi et la Solidarité (ALPES) a été créée en Janvier 2002 pour organiser la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Métropole Nord-Ouest (PLIE) sur le territoire du SIVOM Alliance Nord-Ouest et des communes de La Madeleine et de Marcq-en-Barœul.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM Alliance Nord-Ouest, ce dernier s'engage à subventionner l'association. La subvention couvre une partie des frais de la structure d'animation et de gestion du PLIE et participe au financement des actions destinées au public ciblé. Elle est calculée sur la base d'une participation financière du SIVOM Alliance Nord-Ouest à hauteur de 1,52 € par habitant des communes adhérentes et par an.

Conformément à la circulaire interministérielle du 03 Août 2005 prévoyant l'inscription des Maisons de l'Emploi dans le prolongement de structures existantes, les élus locaux porteurs du projet de la Maison de l'Emploi Métropole Nord-Ouest ont proposé que l'Association ALPES soit le porteur juridique de cette structure.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association, réunie le 04 Mai 2006, a procédé à des modifications statutaires permettant le portage juridique de la Maison de l'Emploi par l'association ALPES.

Le 31 Mars 2010, l'association ALPES a absorbé l'association Mission Locale Métropole Nord-Ouest créée en 1996 pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans

domiciliés dans le secteur des communes membres du SIVOM, ainsi que des communes de Marcq-en-Barœul et La Madeleine. Suite à cette fusion/absorption, l'association ALPES s'est substituée dans le bénéfice et la charge de tous contrats passés par l'association Mission Locale.

Or, le SIVOM a, le 22 Janvier 1998, passé une convention-cadre avec l'association Missions Locale par laquelle il s'est engagé à la subventionner. L'association ALPES sollicite donc une subvention couvrant une partie des frais de la structure d'animation et de gestion de l'activité Mission Locale et participant au financement des actions destinées au public ciblé.

En conséquence, il est proposé :

- au titre du PLIE : de fixer le montant de la subvention à 217.121,36 € pour l'année 2014 et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention (Base Insee 2013), dont tout ou partie pourrait être mobilisé en contrepartie du FSE.
- au titre de la Maison de l'Emploi : de fixer le montant de la subvention annuelle 2014 à 150.000,00 € et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention.
- au titre de la Mission Locale : de fixer le montant de la subvention annuelle 2014 à 323.641,00 € et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention.
- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association ALPES pour l'année 2014.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer la subvention pour les montants ci-dessus indiqués et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.**

#### **05-14 : SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME ET AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION**

Par délibération 06-50 en date du 13 Décembre 2006, le SIVOM Alliance Nord-Ouest a adopté la création de l'Office de Tourisme Intercommunal du Val de Deûle.

Cet office du tourisme est chargé d'assurer l'accueil, l'information et la promotion touristique des villes du SIVOM.

Pour 2014, il est proposé de doter l'office d'une subvention d'un montant de 200.000,00 €.

Ainsi, il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2014 avec l'Office de Tourisme Intercommunal du Val de Deûle,

- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 200.000,00 € selon les modalités de versement définies dans la convention.

(Convention jointe en annexe)

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer la subvention pour le montant ci-dessus indiqué et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.**

#### **06-14 SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU SIVOM – BUDGET PRINCIPAL**

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales du SIVOM Alliance Nord-Ouest.

Cette subvention est calculée à raison de 2 % des traitements effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2013.

Le montant à payer pour l'année 2014 s'élève à 4.863,83 €, établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 Décembre 2013.

En conséquence, il est proposé :

- de donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif principal du SIVOM pour un montant de 4.863,83 €.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer la subvention pour le montant ci-dessus indiqué.**

#### **07-14 SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE L'EHPAD – BUDGET ANNEXE**

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales de l'EHPAD – Résidence Georges DELFOSSE.

Cette subvention est calculée à raison de 2 % des traitements bruts effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2013.

Le montant à payer pour l'année 2014 s'élève à 18.821,48 €, établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 Décembre 2013.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- de donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif annexe de l'EHPAD – Résidence Georges DELFOSSE pour un montant de 18.821,48 €.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer la subvention pour le montant ci-dessus indiqué.**

## 08-14 : SUBVENTION AU CLIC

L'association CLIC Métropole Nord-Ouest a été créée en Juin 2005 pour coordonner l'action médico-sociale autour de la personne âgée sur le territoire du SIVOM Alliance Nord-Ouest et des communes environnantes qui le souhaitent.

Elle est chargée d'assurer, par l'intermédiaire d'un dispositif de référence et de proximité, l'information et l'orientation des personnes âgées, des familles, des professionnels et des aidants.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM aux côtés de l'État et du Conseil Général, en contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse qu'elle en remplit réellement toutes les clauses, le SIVOM s'engage à subventionner l'association à hauteur d'une somme qui fait chaque année l'objet d'une délibération.

Par délibération de l'Assemblée Départementale lors de sa séance plénière du 10 Avril 2006, la contribution financière des communes a été fixée à 0,20 € par habitant minimum.

Ainsi, le CLIC sollicite une subvention d'un montant de 16.060,60 €, soit 0,20 € par habitant, au titre de l'année 2014 (suivant les critères de population à n-1).

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association CLIC pour 2014,
- d'autoriser l'affectation d'une subvention de 16.060,60 € à cette association.

(Convention jointe en annexe)

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer la subvention pour le montant ci-dessus indiqué et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.**

## 09-14 : AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UNIS-CITE

Le 25 Juin 2010, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest a adopté une délibération en prenant une nouvelle compétence sur le service civique, avec la volonté de permettre à des jeunes du territoire de s'engager dans ce cadre au service de la collectivité et de répondre à des besoins sociaux et environnementaux identifiés localement.

Unis-Cité est l'organisation pionnière du Service Civique en France. Missionnée par l'Etat et la Région Nord Pas-de-Calais sur l'animation du Pôle d'Appui Régional au Service Civique, elle possède une expérience et un savoir-faire certains, que le SIVOM Alliance Nord-Ouest souhaite mettre à profit pour contribuer à la réussite du Service Civique sur son territoire intercommunal.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec l'association pour 2014,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 3.470,00 € à l'association Unis-Cité au titre d'un accompagnement par le Pôle d'Appui au Service Civique.

(Convention jointe en annexe)

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer la subvention pour le montant ci-dessus indiqué et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.**

#### **10-14 : AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CIVIQUE AVEC LES COMMUNES AYANT TRANSFERE CETTE COMPETENCE AU SIVOM**

Le 25 Juin 2010, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest a adopté une délibération en prenant une nouvelle compétence sur le service civique, avec la volonté de permettre à des jeunes du territoire de s'engager dans ce cadre au service de la collectivité et de répondre à des besoins sociaux et environnementaux identifiés localement.

Le Comité Syndical a autorisé le SIVOM à signer une convention de partenariat avec Unis-Cité pour l'organisation du service civique sur les communes membres du SIVOM.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer une convention de mise en œuvre du service civique avec chaque commune ayant transféré au SIVOM sa compétence sur le service civique.

(Convention jointe en annexe)

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.**

#### **11-14 : AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET BIENS MOBILIERS AVEC L'ADIL**

Dans le cadre de sa compétence Développement Durable, le SIVOM Alliance Nord-Ouest a décidé, par délibération du 16 décembre 2010, d'apporter son soutien au meilleur projet associatif visant à faciliter l'accès à l'information du public sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables par le biais de la mise en œuvre d'un Espace Info-Energie.

Suite à l'appel à projet lancé fin décembre 2010, le SIVOM a retenu le projet présenté par l'ADIL du Nord et lui a octroyé une subvention annuelle de 15.000,00 € et mis à sa disposition un espace de bureau et des biens mobiliers par le biais de conventions d'objectifs.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, cette subvention est prise en charge par LMCU, le SIVOM continuant quant à lui de mettre à disposition de l'ADIL les biens ci-dessus désignés.

Afin d'encadrer les modalités de mise à disposition des biens, il y a lieu de mettre en place une convention avec l'ADIL du Nord.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition de locaux et de biens mobiliers avec l'ADIL du Nord.

(Convention jointe en annexe)

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.**

## **12-14 : TARIFS POUR DEULE EN FETE 2014**

### **Mini croisières (entre Lille et Lambersart)**

Gratuit (tickets orange)

### **Croisières nostalgie**

5,00 € pour tous à partir de 2 ans (ticket jaune)

Gratuit pour les moins de 2 ans (ticket marron)

### **Croisières animées**

2,00 € pour tous à partir de 2 ans (ticket rose)

Gratuit pour les moins de 2 ans (ticket marron)

### **Croisières au fil de l'eau (au départ de Wambrechies et Lambersart)**

3,00 € pour tous à partir de 2 ans (ticket rouge)

Gratuit pour les moins de 2 ans (ticket marron)

Il est proposé au Comité Syndical :

- de voter les tarifs proposés.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte les tarifs ci-dessus indiqués.**

## **13-14 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE ARCHIVES DU SIVOM AVEC LA COMMUNE DE BONDUES**

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16,
- la délibération du Comité Syndical n° 05-47 en date du 19 Octobre 2005 par laquelle le SIVOM s'est doté de la compétence « aide à la gestion des archives communales »,
- la délibération du Comité Syndical n° 28-12 du 17 Octobre 2012 autorisant la mutualisation du service archives avec les communes de Lambersart, Lompret, Marquette-lez-Lille, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-André, Verlinghem et Wambrechies,

Vu :

- l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord en date du 30 Novembre 2012,

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes se trouvent aujourd'hui, plus que jamais, confrontés, dans un contexte budgétaire fortement contraint, à la nécessité d'optimiser leurs moyens. C'est dans cette optique que de plus en plus de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale se lancent dans des démarches de mise en commun de leurs services.

C'est ainsi que le SIVOM Alliance Nord-Ouest et les communes de Lambersart, Lompret, Marquette-lez-Lille, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-André, Verlinghem et Wambrechies ont souhaité mettre en œuvre une telle démarche de mise en commun du service archives du SIVOM afin, non pas seulement gérer de façon optimale leurs ressources, mais également de faciliter la mise en place de projets communs et le développement de nouveaux domaines d'expertise.

La commune de Bondues a fait connaître son souhait d'adhérer à la compétence « aide à la gestion des archives » et de bénéficier de la mutualisation du service archives du SIVOM.

Sous réserve de l'accord du Conseil Municipal de la commune de Bondues quant au transfert de la compétence « aide à la gestion des archives » au SIVOM, la mutualisation du service archives nécessite la signature d'une convention de mise à disposition entre le SIVOM et la commune de Bondues qui aura notamment pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre organisationnelle et financière de cette démarche.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- d'approuver le principe d'une mutualisation du service archives du SIVOM avec la commune de Bondues,
- d'approuver la convention de mise à disposition du service jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec la commune de Bondues, sous réserve du transfert effectif de la compétence « aide à la gestion des archives » de la commune au SIVOM.

(Convention jointe en annexe)

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve la mutualisation du service archives du SIVOM avec la commune de Bondues et autorise Monsieur le Président à signer la convention, sous réserve du transfert effectif de la compétence par la commune de Bondues.**

**L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été abordée, la séance est levée.**